

**Procès-verbal de la 168^e assemblée extraordinaire - Procédure d'exception
du conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette**

Résolution adoptée hors d'une assemblée en vertu de la procédure d'exception prévue à l'article 3.04 du Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière.

« Toute résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction. »

Adoption du calendrier scolaire de la session automne 2023, version du 15 décembre 2023

Attendus le caractère exceptionnel de la situation;

Attendus la réussite des étudiants;

Attendus le chevauchement de cours possible et la transition pour les étudiants collégiaux se dirigeant à l'Université à l'hiver;

Attendus la persévérance scolaire;

Attendus la santé mentale de nos étudiants;

Attendus la date d'échéance des permis d'études et retour au Pays d'origine prévu pour nos étudiants internationaux;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ231218-01	Il est résolu d'adopter le calendrier scolaire de la session automne 2023, version du 15 décembre 2023.
	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le registre des procès-verbaux du conseil d'établissement porte la signature et l'accord des administrateurs en fonction dont la liste suit :

- Mme Annie Bacon
- M. Dave Dupuis
- Mme Amélie Lepage
- Mme Emmanuelle Richard
- Mme Andrée Saint-Georges
- Mme Sonia Ducharme-Beausoleil
- Mme Albanie Leduc
- Mme Maryse Locat
- Mme Alexandra Roy
- M. Jean-Pierre Trépanier
- **ABSENCES**
- Mme Mégane Bourdon-Marchand
- Mme Caroline Gagnon

Emmanuelle Richard

Emmanuelle Richard
Présidente

Hélène Latendresse

Hélène Latendresse
Secrétaire